

14 ^e législature		
Question n° : 52304	de M. Jean-Jacques Candelier (Gauche démocrate et républicaine - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Francophonie		Ministère attributaire > Francophonie
Rubrique > langue française	Tête d'analyse > défense et usage	Analyse > rapport parlementaire. préconisations
Question publiée au JO le : 18/03/2014 page : 2533 Réponse publiée au JO le : 06/05/2014 page : 3702 Date de changement d'attribution : 10/04/2014		

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur les propositions pour une ambition francophone du rapport d'information enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 janvier 2014. Il lui demande si elle compte mettre en œuvre la proposition formulée au premier tiret du point 3.

Texte de la réponse

La France met en oeuvre une politique active de promotion de la langue française dans le monde et soutient les différentes actions de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs de la Francophonie en faveur du multilinguisme. S'agissant de la mise en place d'un visa francophone pour faciliter la circulation des étudiants, des scientifiques, des chefs d'entreprises et des artistes, le Président de la République a rappelé au Sommet de la Francophonie de Kinshasa les efforts menés en ce sens par la France. C'est dans cet esprit qu'ont été créés les visas de circulation, désormais valables plusieurs années et autorisant les publics visés à se rendre régulièrement sur notre territoire. Certains opérateurs de la Francophonie, comme l'Agence universitaire de la Francophonie et l'Université Senghor d'Alexandrie, facilitent les mobilités des étudiants et chercheurs francophones. Ils participent ainsi au renforcement de la circulation des talents au sein de l'espace francophone.